

Les maladies chroniques

Déclaration du groupe de l'Agriculture

L'avis est important à plus d'un titre. D'une part, il porte sur le secteur de la santé, sujet de préoccupation de tous les français qui l'ont exprimé dans les mouvements sociaux de ces derniers mois : les difficultés d'accès aux soins, tant en raison de la démographie médicale que des dépassements d'honoraires, sont l'une des premières revendications de nos concitoyens. D'autre part, la problématique des maladies chroniques soulève, comme ont pu nous le présenter les rapporteurs, de nombreux défis auxquels doivent se préparer les patients mais également l'organisation du système de santé.

20 millions de français sont atteints par une maladie chronique, nous ne pouvons qu'être frappés par le nombre de personnes concernées : c'est près de deux fois plus que le nombre de patients pris en charge au titre des ALD.

Il en résulte inévitablement des dépenses conséquentes, de près de 84 milliards d'euros, et qui représentent 60% du total des dépenses de santé. Comme l'avis l'indique, cette tendance ne fera qu'augmenter en raison du vieillissement de la population et des progrès constants de la médecine.

L'avis développe des pistes et des préconisations pour répondre au mieux aux enjeux qui s'annoncent. Pour le patient, qui voit sa vie bouleversée par la maladie chronique, il convient de mettre en place des programmes d'accompagnement et de lui apporter des conseils en termes d'orientation dans le système de soins et d'éducation à la santé. L'objectif est d'éviter les ruptures dans les parcours de soins qui peuvent avoir des conséquences négatives sur la santé du patient.

Les professionnels et les établissements de santé doivent, de leur côté, décloisonner leur mode de fonctionnement et améliorer la coordination médicale et l'exercice collectif. Dans le même sens, et notamment afin d'assurer la soutenabilité financière du régime, l'Assurance Maladie doit faire évoluer son dispositif de tarification en faisant prévaloir le financement au forfait des professionnels de santé sur la tarification à l'acte ou à l'activité.

Pour notre groupe, il est important de tenir compte des spécificités des populations qui vivent sur les territoires ruraux ou qui travaillent dans le milieu agricole. Celles-ci révèlent en particulier un niveau significatif du développement de la polypathologie chronique. C'est pourquoi nous croyons beaucoup au développement de l'éducation thérapeutique du patient dont la mise en œuvre est déléguée à des professionnels de soins primaires qui accompagnent les patients sur des parcours éducatifs tels que l'alimentation, l'éducation physique ou le vécu d'une maladie chronique. Ces programmes sont très utiles à l'acquisition de compétences d'auto-soins et des facultés d'adaptation.

Le groupe a voté pour.